



Mon enfant doit aller voir son père. Doit-on l'y forcer ?

Par **omikron13**, le **28/12/2012** à **14:44**

Bonjour, mon fils a peur de son père (suite à des tas de choses bien fondées.... mais improuvables). Nous avons été à l'aéroport, et du haut de ses 13 ans et demi, il a tout fait pour refuser de passer à l'embarquement. Nous sommes rentrés. Et nous attendons aux foudres du père.

Que faire ?

Merci d'avance.

Par **Laure11**, le **29/12/2012** à **12:45**

Bonjour,

Le père peut déposer une plainte pour non représentation d'enfant.

Vous devriez contacter un pédopsychiatre pour votre fils. Ce médecin essaiera de comprendre ce qui arrive à votre fils. Vous lui demandez un certificat médical.

Ensuite vous saisissez en courrier recommandé AR le JAF en expliquant la situation et en joignant le certificat médical a(gardez bien une photocopie pour vous). Cette démarche est à effectuer si vous ne prenez pas d'avocat.

Un avocat n'est pas nécessaire, mais recommandé (voir si vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle). L'avocat pourra demander un référé (procédure d'urgence).

Le greffe du Tribunal de Grande Instance pourra vous communiquer la liste des avocats, ainsi que la liste des avocats qui acceptent l'Aide Juridictionnelle.

Cdt.